



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article96>

2nd Degré

Enseignants non titulaires

- Droit professionnel -

Date de mise en ligne : mercredi 19 juin 2002

Date de parution : 10 avril 2002

Description :

Les enseignants non titulaires relèvent de différents statuts : Un tableau présente leurs droits et statut.

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Ce tableau est issu d'un document publié par SUD éducation Paris.

Memento	Maîtres auxiliaires	Contractuels	Vacataires
recrutement	Par le rectorat, <i>mêmes conditions de diplômes que les titulaires</i> <i>(Recrutement arrêté)</i>	Par le rectorat	Par le chef d'établissement, <i>(plutôt les services du rectorat)</i>
Durée	A l'année. pour certains des plus anciens : droit au réemploi	en fonction des besoins	200 h par an au maximum
Catégories	Trois catégories : MA I, MA II, MA III, diplômes, disciplines	Quatre catégories : fonction du diplôme	une seule catégorie
Rémunérations mensuelles [1]	Pour les MA II <i>(les plus nombreux)</i> : 1050 à 1500 Eurosuros nets selon l'ancienneté	à partir de : 1050 Eurosuros nets	30 Eurosuros brut par heure.
Affectations	académiques	académiques	académiques
Indemnités annuelles : suivi et orientation [1]	900 Eurosuros	aucune indemnité	aucune indemnité
Païement des vacances	au prorata du temps travaillé dans l'année	2 jours ouvrables par mois d'exercice <i>contrats souvent de 10 mois</i>	Rien
Droits de vote	Ne participent pas aux élections professionnelles	Ne participent pas aux élections professionnelles	Ne participent pas aux élections professionnelles
Conseil d'administration des EPLE	- électeurs - éligibles	aucune participation	aucune participation
congés pour raisons diverses	Oui, selon l'ancienneté de service	Oui, selon l'ancienneté de service	Non
Prestations familiales	Oui	Oui	?
Prestations d'action sociale	Oui	Oui	Non
Couverture sociale	sécurité sociale, mutuelle possible	sécurité sociale	sécurité sociale prélevée sur le brut horaire
Chômage	allocation pour perte d'emploi versée par le rectorat	Oui après les deux premiers mois d'exercice	?
Accès aux examens et concours professionnels	- concours externes - concours internes - concours réservés - examens professionnels	- concours externes - concours internes - concours réservés	- concours externes

Enseignants non titulaires

Principaux textes de références	- Décrets 62-379 du 3/04/62 - décret 86-83 du 17/01/86	- circulaire du 3/08/82 - Décret 81-535 du 12/05/81 - circulaire 89-320 du 18/10/89 - décret 93-412 - Arrêté du 16/03/93 - Circulaire 93-439 du 24/12/93	- Décret 89-497 du 12/07/89 - Circulaire 89-320 du 18/10/89
--	---	---	--

[1] montants approchés